

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2017**

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; M. KLING, Mme DUBOIS, M. JAGER, Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme ROY-POIRAUT, M. DUCROT, Adjoints ; M. POUZIN, M. JALLAIS, Mme VAUCELLE, M. DUPUIS, Mme PETIT, Mme BAUDU-HASCOET, Mme ENON, Mme MAURIN-MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, M. VILLAIN, Mme RENELIER, M. VION, Mme AUMOND, M. PERREAU, Mme POINTIS, M. LANTIER, Conseillers Municipaux.

## **ABSENTS ET EXCUSES :**

Mme GIANANTI, Mme THIBAUT, Mme GIROIRE, Mme GAUVINEAU.

*Pouvoir de Mme Nathalie GIANANTI à M. André KLING*

*Pouvoir de Mme Angéline THIBAUT à Mme Bernadette VAUCELLE*

\*\*\*\*\*

20 H 00 : Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

## **SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Guillaume VILLAIN est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité.

## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT**

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

## **MODIFICATION D'UNE QUESTION**

Il est demandé de se prononcer sur la modification de la question suivante : Tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette modification.

## **APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

### ***Rapporteur : M. Joël DAZAS***

*Monsieur le Maire remercie Mme BARBEAU du Cabinet Ouest Am' d'être présente ce soir pour la présentation de la synthèse préalable à l'approbation du PLU par le Conseil Municipal. Il remercie également toutes les personnes qui ont participé à ce travail, notamment M. JAGER en charge de la Commission Urbanisme.*

*Mme BARBEAU indique que le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la suite de l'enquête publique, assorti de réserves notamment sur le risque cavités et la protection de l'environnement et procède à la présentation du document de synthèse.*

*M. PERREAU et Mme POINTIS regrettent la suppression de haies et abattage d'arbres. M. PERREAU soulève également la construction de pavillons à la périphérie de la ville, au détriment du centre-ville, laissant ainsi des maisons de caractère à l'abandon. Il s'étonne que la redynamisation du centre-bourg n'aboutisse pas, malgré la signature de la convention avec l'EPF. Monsieur le Maire précise que le travail avec l'EPF continue, mais que cela n'est pas si simple et qu'il faut du temps.*

*M. LANTIER quant à lui insiste sur les risques cavités et pense que même si des études ont été faites, il faut aller au-delà. Monsieur le Maire indique qu'il est bien tenu compte de ces risques, que cela fait également partie des difficultés.*

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L151-1 et suivants et R151-1 et suivants,  
Vu la délibération en date du 02 Juillet 2014 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme et définissant les modalités de la concertation,

Vu le débat du conseil municipal le 11 Juillet 2016 sur les orientations du PADD,

Vu la délibération du 12 Avril 2017 tirant le bilan de la concertation,

Vu la délibération en date du 12 Avril 2017 arrêtant le projet de PLU,

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 3 Octobre 2016 qui ne soumet pas le PLU à évaluation environnementale,

Vu l'avis de la CDPENAF en date du 18 Septembre 2017,

Vu l'arrêté municipal en date du 27 Juillet 2017 soumettant le projet de PLU à enquête publique qui s'est déroulée du 22 Septembre 2017 au 23 Octobre 2017,

Considérant que les remarques émises par les services consultés et les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineures du PLU,

Considérant que le PLU tel que présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme,

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions), approuve le plan local d'urbanisme.

*Conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal du département.*

*La présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet de la Vienne si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme ; dans le cas contraire, à compter de la date de prise en compte de ces modifications.*

## **ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018**

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

Par délibération du 17 mars 2016, la commune de LOUDUN a approuvé l'ADAP pour une durée de 9 ans à compter du 1er janvier 2016, afin de mettre en conformité l'accessibilité des bâtiments communaux.

Au titre de 2016 et 2017, les bâtiments retenus sont :

- ✓ Salle des Fêtes de Rossay
- ✓ Ecole de Musique
- ✓ Médiathèque
- ✓ Centre de Promotion
- ✓ Sainte Croix
- ✓ Gymnase Jean Touret
- ✓ Maison de la Petite Enfance
- ✓ Marché couvert

Les travaux sont évalués à 100 833.33 € HT soit 121 100 € TTC. Ce dossier pourrait être éligible à la DETR 2018 et le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

✓ DETR 2018 (30% HT)	30 250.00 €
✓ Part Ville	70 583.33 € (+ TVA)

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur cette proposition ;
- ⇒ autorise le maire à solliciter et déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018 ;
- ⇒ autorise le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## REVISION DES TARIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

### EVOLUTION DES INDICES

✎ Pour l'année 2016, l'indice de l'inflation est de + 0,2 %

✎ Pour l'année 2017, l'indice de l'inflation est de + 1,0 %  
(l'indice pris en compte est celui d'octobre 2017)

✎ Evolution du SMIC

✓ Valeur au 01.01.16 <sup>(1)</sup> du SMIC horaire brut	=	9.67 €
✓ Valeur au 01.01.17 <sup>(1)</sup> du SMIC horaire brut	=	9.76 €
	soit	+ 0.93 %

<sup>(1)</sup> date de parution au Journal Officiel

*Monsieur le Maire propose de voter les tarifs de manière globale et propose, comme évoqué lors de la Commission Affaires Générales du 6 décembre 2017, une augmentation de 1 % de l'ensemble des tarifs, sauf pour la Médiathèque et le Cinéma Cornay.*

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs suivants pour l'année 2018 :

### CINEMA CORNAY

✎ Adultes	7.50 €
✎ Scolaires, étudiants, enfants de moins de 18 ans, demandeurs d'emploi	5.70 €
✎ Enfants de moins de 14 ans, groupes scolaires, accueils de loisirs, adhérents espace-jeunes	4.00 €
✎ Adhérents Huit et demi	4.60 €
✎ Séances du jeudi (pour tous)	5.70 €
✎ Carte abonnement (10 places)	51.00 €
✎ Film en 3 D (location des lunettes)	1.00 € par séance

### LOCATION DE LA SALLE DU CINEMA CORNAY

✎ Location de la salle du Cinéma Cornay	169.70 €
---	----------

## **MEDIATHEQUE**

📖 Moins de 18 ans et bénéficiaires du RSA	GRATUIT
📖 Plus de 18 ans	14.50 €
📖 Etudiants, CES, Demandeurs d'emploi	GRATUIT
📖 Impressions (format A4)	0.20 €
📖 Photocopies (format A4)	0.10 €

## **SALLES DE ROSSAY / VENIERS**

↘ Caution	150.00 €
↘ Mariage, repas de famille (de la veille au soir au lendemain 8 H)	
- habitants de la Commune	133.50 €
- habitants hors Commune	200.50 €
↘ Mariage, repas de famille (forfait week-end du vendredi soir au dimanche 19 H)	
- habitants de la Commune	200.50 €
- habitants hors Commune	261.50 €
↘ Banquet, bal privé sur invitation, repas par association hors commune ou par traiteur	205.50 €
↘ Vin d'honneur	37.00 €
↘ Réunion	48.00 €

## **SALLES D'ACTIVITES : LOCATION PAR SALLE**

- ½ journée : 50.50 €
- journée : 75.50 €
- gratuité pour les associations loudunaises

## **ECHEVINAGE**

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs suivants :

- Caution 150.00 €
- ½ journée : 134.40 €
- journée : 244.50 €
- Associations culturelles :
  - ½ journée : 66.20 €
  - journée 122.20 €
  - Les associations culturelles bénéficient d'une gratuité pour une utilisation par an (1er Janvier au 31 Décembre).

## ESPACE CULTUREL RENE MONORY et COLLEGIALE SAINTE-CROIX

➤ Caution pour toute demande	220.20 €
➤ Entretien / recettes	66.20 €
➤ Entretien / sans recettes	33.90 €
➤ Associations communales	gratuit
➤ Associations hors commune	471.20 €
➤ Etablissements scolaires de Loudun	gratuit
➤ Administrations, entreprises	907.50 €
➤ Prestation (forfait SSIAP)	61.60 €
➤ Prestation « assistance technique par spectacle » forfait	61.60 €
➤ Prestation « assistance technique spectacle » par jour et par technicien	110.10 €
➤ Producteurs spectacles professionnels	1 082.80 €
➤ Location hall seul, bar et salles annexes (hors associations et Ets scolaires)	55.10 €
➤ Location hall seul, bar et salles annexes (pour associations)	gratuit
➤ Conférence (hors associations de Loudun) si entrée payante	311.10 €
➤ Assemblées générales/Congrès Sans buffet (hors associations de Loudun)	207.10 €
➤ Assemblées générales/Congrès Avec buffet (hors associations de Loudun)	322.20 €

## DROITS DE PLACE

<b>↘ <u>Marché couvert :</u></b> - Stand : le m/mois - Abonnés du mardi venant un autre jour	7.95 € + 30 %/j supplémentaire
<b>↘ <u>Places – Etalages (mini 4m²)</u></b> - le m par jour - le m par mois - Nouveaux abonnés du samedi : forfait/mois	1.45 € 2.45 € 28.60 €
<b>↘ <u>Posticheurs, démonstrateurs</u></b>	1.35 €
<b>↘ <u>Cirques et Théâtres :</u></b> - Sans chapiteau - Grand chapiteau (par jour) - Petit cirque (par jour)	79.50 € 200.90 € 62.25 €
<b>↘ <u>Taxis</u> (par semestre)</b>	73.45 €
<b>↘ <u>Forains industriels</u> (le m/semaine)</b>	6.00 €
<b>↘ <u>Matériel agricole :</u></b> - Petit matériel (unité/jour) - Gros matériel (unité/jour)	1.55 € 1.55 €
<b>↘ <u>Branchement électrique</u></b> - par jour - par mois - par trimestre	4.25 € 12.25 € 32.65 €

## **MINI BUS**

- Ticket 1.00 €
- Carte annuelle 22.50 €

## **CONCESSIONS CIMETIERE ET COLOMBARIUM**

### **CIMETIERE**

- 15 ans 207.00 €
- 30 ans 453.00 €
- 50 ans 950.00 €
- Perpétuelle 2 564.00 €

### **COLOMBARIUM**

- 15 ans 207.00 €
- 30 ans 453.00 €

### **CAVURNES**

- 15 ans 102.00 €
- 30 ans 222.00 €
- 50 ans 467.00 €

## **TAXES FUNERAIRES**

- Caveau provisoire :
  - forfait 10.00 €
  - jusqu'au 30<sup>ème</sup> jour 2.50 €
  - au-delà du 30<sup>ème</sup> jour 3.50 €

## **CAMPING**

- Emplacement caravane ou tente 4.70 €
- Campeur adulte 3.75 €
- Campeur enfant (3 à 12 ans) 2.05 €
- Branchement électrique 3.55 €
- Réduction de 20 % sur le tarif global pour les groupes d'enfants (scolaires et accueils de loisirs à partir de 10 enfants).
- Réduction de 20 % pour les groupes d'adultes séjournant un minimum de 5 jours (à partir de 10 personnes).

## **AIRE CAMPING-CAR**

- Droit d'accès 2.00 € (*monnayeur à 2 €*)

## **FÊTE DE PRINTEMPS 2018**

🏠 Stand couvert 4 m x 4 m	22.60 €
🏠 Emplacement air libre 3 m x 15 m	11.40 €

## **MARCHE DE NOËL 2018**

🏠 emplacement air libre:	13.90 € pour les deux jours
🏠 emplacement couvert:	24.20 € pour les deux jours

## **FOIRE-EXPOSITION 2018**

🏠 Droit d'inscription	188.00 €
🏠 Stand monté 3 x 3	453.00 €
🏠 Parquet salon le m <sup>2</sup>	28.00 €
🏠 Emplacement air libre (travée 5 m linéaire)	362.00 €
🏠 Espace buvette	533.00 €
🏠 Compteurs 10 kw mono	112.00 €
🏠 Compteurs plus de 10 kw triphasé	334.00 €
🏠 Réduction de 15 % aux exposants de la commune de Loudun	

## **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERCANTS SEDENTAIRES**

🏠 Occupation continue annuelle	0.50 € le m <sup>2</sup>
🏠 Occupation pour 6 mois	0.50 € le m <sup>2</sup>
🏠 Tarification annuelle minimale de 10 €	

La souscription à une occupation annuelle implique une utilisation effective du domaine public.

## **INSCRIPTION ESPACE JEUNES**

➤ Droit d'inscription	6.55 €
-----------------------	--------

## **ACCUEILS DE LOISIRS - QUOTIENT FAMILIAL**

QUOTIENT FAMILIAL 1	QUOTIENT FAMILIAL 2	QUOTIENT FAMILIAL 3	QUOTIENT FAMILIAL 4	QUOTIENT FAMILIAL 5
QF≤624	625 ≤QF≤ 752	753 ≤QF≤ 883	884 ≤QF≤ 988	QF≥989

**ACCUEILS DE LOISIRS 2018**

Tranches d'âges	QF					
		QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5
3/11 ans Journée Conventionné		5.95	7.00	8.25	9.80	11.30
3/11 ans Journée Non conventionné		11.30	11.80	12.20	13.20	14.15
3/11 ans ½ Journée Conventionné		2.05	2.40	2.85	3.35	3.85
3/11 ans ½ Journée Non conventionné		3.85	3.95	4.15	4.40	4.75
3/11 ans ½ journée + repas Mercredi Conventionné		5.75	6.05	6.40	6.95	7.45
3/11 ans ½ journée + repas Mercredi Non conventionné		7.60	7.80	8.10	8.70	9.35
3/11 ans souffrant d'allergie alimentaire Conventionné		3.95	4.75	5.65	6.65	7.65
3/11 ans souffrant d'allergie alimentaire Non conventionné		7.70	8.10	8.50	9.00	9.60
Nuits campées 3/6 ans		2.30	3.40	4.40	5.50	6.60
Mini-camps 3 jours 6/8 ans Conventionné		68.40	87.80	109.20	129.60	150.00
Mini-camps 3 jours 6/8 ans Non conventionné		150.00	160.20	172.45	182.60	192.80
Mini-camps 9/11 ans Conventionné		127.50	147.90	172.45	197.90	232.60

Mini-camps 9/11 ans Non conventionné	230.00	238.70	249.95	268.30	289.75
Ados Conventionné	2.60	3.65	4.75	6.05	7.30
Ados Non conventionné	7.30	7.70	8.20	8.65	9.15
Mini-camps Ados Conventionné	161.20	191.80	223.40	265.25	300.95
Mini-camps Ados Non conventionné	300.95	312.20	327.50	348.90	376.45
Vacances sportives (par jour)	2.60	3.65	4.75	6.05	7.30

### **ACCUEILS PERISCOLAIRES RENTREE 2018/2019**

	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5
Accueil matin	0.45	0,50	0,55	0,60	0,65
Accueil soir	1,05	1,10	1,15	1,20	1,25

### **NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES 2018/2019**

 Nouvelles Activités Péricolaires 30.00 €

### **CREDITS DE FONCTIONNEMENT ETS PRIMAIRES ET MATERNELS**

#### Etablissements maternels :

- Jusqu'à 4 classes : 2 000.00 € par établissement + 13.80 € par élève
- Plus de 4 classes : 2 609.00 € par établissement + 13.80 € par élève

#### Etablissements primaires :

- Somme forfaitaire de 1 544.00 € par établissement + 13.80 € par élève

B.C.D. : 592.00 €

RASED : 624.00 €

## **CREDITS "LIVRES GRATUITS" POUR LES PRIMAIRES**

- Crédit accordé par élève 9.58 €

## **CREDITS FOURNITURES SCOLAIRES**

- Elève de cours moyen 19.59 €
- Elève de CE 15.42 €
- Elève de CP 15.34 €

## **TARIFICATION DE PRÊTS DE MATÉRIELS ET DE VALORISATION DES INTERVENTIONS DES AGENTS DE LA VILLE**

**Rapporteur : M. Joël DAZAS**

Les services techniques de la Ville de Loudun effectuent en régie, des travaux de valorisation du patrimoine, avec des moyens techniques, humains et financiers qui lui sont propres. Les services techniques interviennent aussi pour la remise en état du domaine public ou privé de la collectivité, suite à des dégâts causés par des tiers, mais également pour assurer en urgence la sécurité sur le domaine public.

Par ailleurs, la collectivité assure des prestations techniques au bénéfice de partenaires publics ou associatifs, sur le territoire de la commune de Loudun ou sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Loudunais.

Il est donc proposé pour l'année 2018, d'évaluer le coût pour la valorisation ou la remise en état du patrimoine, ainsi que pour les prestations au bénéfice des partenaires publics ou associatifs.

Cette évaluation des coûts pour l'année 2018, serait calculée ou facturée sur la proposition de base tarifaire suivante :

### **Coût horaire de la main-d'œuvre :**

- Agent technique : 32 €
- Agent de l'atelier mécanique : 48 €
- Agent menuisier et peintre : 48 €
- Agent spécialisé dans la conduite d'engins ou nacelles : 35 €

Le coefficient multiplicateur pour les heures travaillées le dimanche, les jours fériés et de nuit (22 heures à 6 heures) est égal : au coût horaire de la main-d'œuvre multiplié par deux.

### **Tarifification forfaitaire :**

- Elaboration et suivi des DT-DICT ou arrêtés de police : 100 €
- Mise en place et retrait d'une signalisation de chantier : 25 €
- Mise place d'une signalisation d'urgence : 35 €
- Déplacement au-delà du domaine communal : 35 €

## **Tarifs des matériels loués à la demi-journée (vacation de 4h00), sans main-d'œuvre :**

### ❖ **Matériels loués à 12 € :**

- ✓ Petits matériels motorisés de chantier :
  - Débroussailleuse électrique ou thermique ;
  - Souffleur électrique ou thermique ;
  - Scie à sol ;
  - Pilonneuse ;
  - Plaque vibrante ;
  - Tarière motorisée ;
  - Taille-haie électrique ou thermique ;
  - Tronçonneuse à bois électrique ou thermique ;
  - Tondeuse / faucheuse autotractée, avec ou sans bac de ramassage, à moteur électrique ou thermique.

### ❖ **Matériels loués à 20 € :**

- ✓ Compresseur sur roue 2500 l/Mn avec marteau piqueur.
- ✓ Benne (charge utile 13T) pour poids lourd avec bras Ampliroll®.

### ❖ **Matériels loués à 32 € :**

- ✓ Enfouisseur de pierre (aligneur) sur motoculteur.
- ✓ Equipement semoir + préparatrice de gazon.
- ✓ Machine pour le traçage de la signalisation horizontale.
- ✓ Compacteur 1200 kg largeur 80 cm.

### ❖ **Matériels loués à 45 € :**

- ✓ Tondeuse / faucheuse pour pentes et téléguidée.
- ✓ Tondeuse / faucheuse auto-portée, grande largeur (coupe > 120 cm), à fléaux ou lames horizontales, pourvue d'un bac de ramassage.

### ❖ **Matériels loués à 60 € :**

- ✓ Broyeur d'accotement (180 cm).
- ✓ Nacelle élévatrice d'intérieur avec hauteur de travail de 11 m.
- ✓ Ensemble fourgon (3.5 tonnes équipé de ridelles) + aspirateur de feuilles attelé au véhicule.

### ❖ **Matériels loués à 80 € :**

- ✓ Mini pelle (3.5T) sans remorque de transport.
- ✓ Camion nacelle 17 m.

### ❖ **Matériels loués à 120 € :**

- ✓ Tracteur équipé d'un lamier

### ❖ **Matériels loués à 128 € :**

- ✓ Tracteur équipé d'un broyeur frontal à fléaux et d'une épareuse arrière à fléaux.

Les matériels empruntés sont sous la responsabilité des utilisateurs. Toutes les réparations nécessaires à la remise en état du matériel, suite à une mauvaise utilisation ou à une dégradation accidentelle, seront facturées au prix du temps de main-d'œuvre garage additionné du prix des pièces et fluides.

## **Coût horaire des matériels avec un agent de la ville de Loudun :**

### ❖ **Matériels + main d'œuvre à 35 € :**

- ✓ Petits matériels motorisés de chantier : débroussailleuse, souffleur, scie à sol, plaque vibrante, taille-haie, tronçonneuse, tondeuse / faucheuse autotractée, avec ou sans ramassage des tontes, ...

### ❖ **Matériels + main d'œuvre à 37 € :**

- ✓ Compresseur sur roue 2500 l/Mn, avec marteau piqueur.

❖ **Matériels + main d'œuvre à 40 € :**

- ✓ Enfouisseur de pierre (aligneur) sur motoculteur - Equipement semoir + préparatrice de gazon - Machine pour le traçage de la signalisation horizontale - Compacteur 1200 kg largeur 80 cm - Véhicule léger (Fourgon ou Fourgonnette) avec PTC de moins de 3,5 tonnes.

❖ **Matériels + main d'œuvre à 50 € :**

- ✓ Epandeur d'émulsion à installer sur châssis porteur (hors fourniture d'émulsion) - Micro tracteur diesel attelé d'une herse rotative - Nacelle élévatrice d'intérieur de 11 m - Poids lourd avec ou sans benne de moins de 15 tonnes – Tondeuse / faucheuse auto-portée, grande largeur (coupe > 120 cm), à fléaux ou lames horizontales, pourvue d'un bac de ramassage.

❖ **Matériels + main d'œuvre à 55 € :**

- ✓ Camion nacelle 17 m.

❖ **Matériels + main d'œuvre à 60 € :**

- ✓ Balayeuse de voirie 4 m<sup>3</sup> et aspiratrice d'assainissement - Mini pelle avec chauffeur + remorque de transport et véhicule tracteur - Tractopelle - Tracteur équipé d'un broyeur frontal à fléaux et d'une épareuse arrière à fléaux - Tracteur équipé d'un broyeur d'accotement - Tracteur équipé d'un lamier - Tracteur équipé d'une lame de déneigement et d'une saleuse (hors fourniture de sel de déneigement) - Tracteur agricole attelé d'une benne (12T charge utile) pour travaux de terrassement - Poids lourd de plus de 15 tonnes (avec ou sans benne amovible).

Les tarifs liés aux matériels, engins ou véhicules intègrent les coûts d'amortissement, de carburant, d'entretien et d'assurance.

Le coût horaire du personnel intègre le salaire net, les charges, le coût des formations et habilitations, les équipements sanitaires et de sécurité.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette tarification et autorise le maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

## **TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur : M. André KLING**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant les propositions de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion,

Vu l'avis du Comité Technique du 15 décembre 2017 ;

Il est proposé d'effectuer les modifications suivantes sur le tableau des effectifs :

- Ouverture de 4 postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- Fermeture de 4 postes d'adjoint administratif
  
- Ouverture de 1 poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe
- Fermeture de 1 poste de rédacteur

- Ouverture de 4 postes d'agent de maîtrise
- Fermeture de 4 postes d'adjoint technique principal 2ème classe
- Ouverture de 2 postes d'agent de maîtrise principal
- Fermeture de 2 postes d'agent de maîtrise
- Ouverture de 3 postes d'ATSEM principal 1ère classe
- Fermeture de 3 postes d'ATSEM principal 2ème classe
- Ouverture de 2 postes d'adjoint d'animation principal 1ère classe
- Fermeture de 2 postes d'adjoint d'animation principal 2ème classe
- Ouverture de 5 postes d'adjoint administratif principal 1ère classe
- Fermeture de 5 postes d'adjoint administratif principal 2ème classe
- Ouverture de 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe
- Fermeture de 1 poste d'adjoint du patrimoine
- Ouverture de 2 postes d'adjoint d'animation principal 2ème classe
- Fermeture de 2 postes d'adjoint d'animation
- Ouverture de 9 postes d'adjoint technique principal 2ème classe
- Fermeture de 9 postes d'adjoint technique

Egalement, après avoir fait un bilan des inscriptions à l'école de musique pour la saison 2017/2018, il convient de modifier les postes de la manière suivante avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

- Ouverture de 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe 5h45
- Fermeture de 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe 5h30
- Ouverture de 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe 15h10
- Fermeture de 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe 12h00
- Ouverture de 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe 8h05
- Fermeture de 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe 6h45

Enfin, afin de pérenniser certains agents contractuels, il est proposé la création de :

- Ouverture de 1 poste d'adjoint du patrimoine
- Ouverture de 1 poste d'adjoint technique 30h00
- Ouverture de 1 poste d'adjoint administratif
- Ouverture de 1 poste d'adjoint du patrimoine 20h00

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ces propositions et autorise le maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

<b>INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION</b>
--

30.11.2017	Marché avec l'entreprise RTL pour l'exécution de la mission de balayage mécanisé de la ville de Loudun.
1.12.2017	Bail dérogatoire de locaux à usage commercial avec M. DUVALS, 10 rue Porte de Chinon, pour une durée de 6 mois à compter du 4.12.2017
1.12.2017	Bail de sous-location de locaux à usage commercial avec Mme GAUCHERON Cécile pour une durée de 6 mois à compter du 4.12.2017
7.12.2017	Contrat avec la Prod JV pour le concert de Tiwayo qui aura lieu le 6.03.2018 à l'espace culturel René Monory.
7.12.2017	Encaissement de remboursements d'assurance.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15.**